

éducation et formation à l'environnement dans l'enseignement technique agricole

par R. Mabit

Commissariat général au Plan (service des Affaires sociales)
18, rue de Martignac, 75700 Paris

Depuis qu'il a choisi comme slogan « le savoir vert », certains découvrent l'enseignement agricole et l'interrogent sur les formations aux métiers de l'environnement, qu'à leurs yeux il devrait offrir, même lorsqu'aucun travail sérieux n'a été fait sur les emplois. D'autres lui reprochent de suivre la mode et de vouloir effacer son passé de formateur productiviste et pollueur !

Un petit rappel historique s'impose pour resituer l'action de cette composante particulière du système éducatif.

Dès la loi de 1960 organisant ce secteur de formation, l'enseignement technique du ministère de l'Agriculture a introduit, à tous les niveaux, les pratiques interdisciplinaires d'étude du milieu ; pour cela il a mis en place deux centres spécialisés : le CEMPAMA (Centre d'études du milieu et de pédagogie appliquée du ministère de l'Agriculture) situé à Beg-Meil-Fouesnant (Finistère-Sud) et le CEP (Centre d'expérimentations pédagogiques) installé à Florac (Lozère). Leur activité a permis d'instituer dans l'ensemble des établissements publics (lycées et collèges agricoles) une culture commune fondée sur l'étude du milieu - on dirait, aujourd'hui, sur l'approche globale de l'environnement - et la pratique de l'interdisciplinarité. A partir de 1971, un enseignement d'écologie est introduit dans les programmes de second cycle conduisant au baccalauréat d'enseignement général, série D' (sciences agronomiques et techniques), et au brevet de technicien agricole ; en 1971 a été créée la première (et demeurée unique en France) section de technicien supérieur « protection de la nature » au lycée agricole de Neuvic (Corrèze) qui a fêté début septembre 1991 son vingtième anniversaire.

A cette même période, sous l'impulsion de la Direction générale de l'agriculture, l'Institut national de recherches et d'applications pédagogiques (INRAP) engage une série de recherches-actions des associant des groupes d'élèves et des équipes de professeurs (biologie, agronomie, économie, éducation socio-culturelle, géographie, éducation physique et sportive, etc.). Ainsi est conduite, de 1975 à 1981, une expérience visant à améliorer la formation des agriculteurs en prenant en compte

toutes les dimensions de l'exploitation agricole (y compris le respect de l'environnement) ; il s'agit de l'expérience FOCEA (formation des chefs d'exploitation agricole). De 1980 à 1984, une action expérimentale de formation à l'aménagement et à la gestion de l'espace rural est menée sous le nom d'action MESPARD (méthode d'étude des systèmes de production agricole dans une région donnée). Simultanément, le courant de recherche pédagogique en matière d'éducation à l'environnement se développe tant au ministère de l'Agriculture (de l'enseignement de l'écologie à l'éducation à l'environnement) qu'au ministère de l'Éducation nationale (vers une éducation relative à l'environnement, recherche INRP-UNESCO). Toutes ces recherches-actions et expériences de terrain ont en commun trois dimensions : l'approche des problèmes d'aménagement et de production en terme de systèmes, l'accent mis sur l'exploitation de situation-problèmes interdisciplinaires et la priorité donnée à la façon d'apprendre aux jeunes.

Un nouveau souffle

Dans le même temps, c'est vrai, sous la pression des techniciens et des organisations professionnelles agricoles, la tendance à la « technicité » et à la productivité agricole était forte et orientait la politique agricole.

Cependant, au début des années 1980, il est clairement apparu qu'il fallait, dans la course à la productivité, prendre en compte des facteurs environnementaux et sociaux, que l'agriculture n'était pas « une » mais plurielle et que, sur le plan pédagogique, les méthodes d'approche multidimensionnelle des problèmes réels resteraient peu efficaces et la réussite des élèves limitée tant que le système éducatif continuerait à privilégier l'empilement des connaissances cloisonnées au sein de disciplines académiques dont l'élève devrait, seul, faire la synthèse. C'est pourquoi, après les États généraux du développement de 1982-83 et à partir de 1985, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'Agriculture a entrepris une rénovation complète de toute ses formations. Elle commença par le brevet de technicien agricole, niveau de formation que les professionnels considérés comme représentatifs (APCA, CNJA, CNMCCA, FNSEA) souhaitaient voir reconnu comme donnant accès à la capacité professionnelle.

Ce nouveau système envisage la mise en oeuvre des formations sous forme d'un ensemble de « modules » ou « domaines » ; ceux-ci constituent des unités pédagogiques pluridisciplinaires et définissent le programme de formation en terme d'objectifs à atteindre.

Ainsi, par exemple, dans le programme rénové du brevet de technicien agricole (comparable à un baccalauréat technologique), dont les bases reposent sur les sciences, la gestion et les technologies du vivant et de l'environnement, un module de base intitulé « connaissances et pratiques sociales » a-t-il pour objectifs : de connaître et comprendre l'environnement, de savoir intervenir dans l'espace rural, de connaître et de pratiquer le développement local et l'animation du milieu. D'autres démarches permettant de cerner la relation de l'homme à l'environnement font systématiquement leur apparition dans les nouveaux programmes, comme, par exemple la lecture du paysage.

On peut citer parmi de très nombreuses actions conduites dans les lycées agricoles : la régénération de la forêt au lycée d'Hyères, le tracé de sentiers piétonniers à Saint-Jean-Brévelay en Bretagne, des études d'impact pour le tracé de roades à Bazas, la surveillance du couvert végétal et de la forêt par la télédétection à Mirecourt, l'entretien des rivières et la participation à des plans municipaux de l'environnement à Bourges.

Les formations aux métiers de l'environnement

Au delà de la dimension pédagogique évoquée ci-dessus, le concept d'aménagement s'affirme à travers l'identification d'un champ professionnel « aménagement de l'espace et protection de

l'environnement » et donc à travers la préparation aux métiers de l'aménagement. Le schéma national prévisionnel des formations pour 1991-93 du ministère de l'Agriculture les a pris en compte ; un développement notable est prévu pour le prochain schéma 1993-1998 en cours d'élaboration.

Les différents métiers visés peuvent être définis par leurs champs d'interventions :

- réalisation de l'ensemble des opérations permettant de créer des équipements ou des espaces liés aux loisirs ou à l'amélioration du cadre de vie ;
- planification à long terme et réalisation de l'ensemble des opérations permettant la conservation ou la mise en valeur : - d'espaces naturels (zones désignées comme espaces à protéger, parcs et réserves naturelles...) ; - d'espaces aménagés incluant d'autres finalités (exploitation forestière, espaces verts, parcs zoologiques, etc.) ; - des ressources (gestion et maîtrise de l'eau, gestion de la faune, etc.) ;
- organisation, participation à des activités d'information, d'animation ou de vulgarisation en matière de protection et conservation de la nature, d'aménagement d'espaces ruraux, péri-urbains, urbains.

Ces formations sont traduites par les professionnels concernés en fiches descriptives d'activité (ou référentiels de métier) qui comprennent la liste des compétences à mettre en oeuvre.

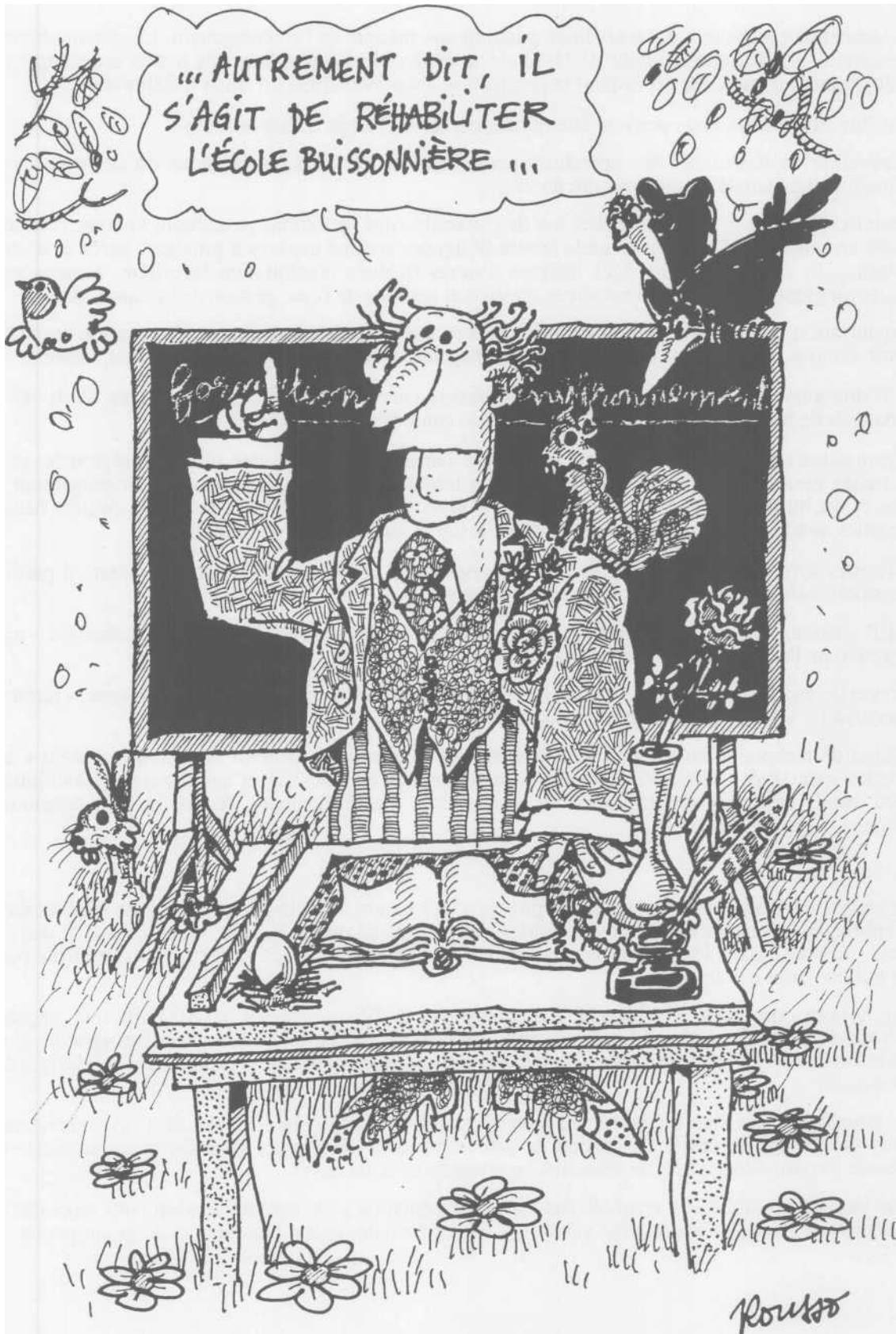
L'organisation modulaire permet d'intégrer, à côté d'un corpus de base, des adaptations régionales et des démarches correspondant à des particularités ou initiatives locales, par exemple l'aménagement des dunes et du littoral, la mise en place et la gestion de déchetteries, la prévention de risques naturels (incendies avalanches, cyclones), la vigilance sur site et l'information du public...

Différentes formations techniques et professionnelles ont été élaborées ou sont en cours à partir de référentiels, selon les niveaux de qualifications attendues :

- BEP « aménagement de l'espace » et CAP associés dans les spécialités : - travaux forestiers, - agent d'entretien de l'espace rural, - travaux paysagers ;
- brevet de technicien dans trois spécialités liées à la production : - techniques forestières, -jardins et espaces verts, - gestion de la faune sauvage ;
- brevet de technicien supérieur « aménagement de l'espace et protection de l'environnement » avec plusieurs spécialités : - gestion et maîtrise des ressources en eau (eau et agriculture, hydraulique en milieu rural, systèmes d'exploitation de l'eau, etc.), - aménagements forestiers, - aménagements paysagers, - génie écologique.

Sont en cours d'élaboration de nombreux projets de formation de techniciens supérieurs spécialisés par exemple dans la récupération et la valorisation des déchets à Lons-le-Saulnier, dans la qualité des eaux à Ahun (Creuse), dans le génie écologique à Aubenas et Neuvic, etc. Ces formations ont trois points forts qui leur sont communs :

- un horaire important est réservé à l'écologie et à l'économie en privilégiant une approche systémique mais sans oublier les dimensions sociales et culturelles (l'enseignement agricole a une caractéristique originale : l'existence d'une éducation socio-culturelle et de professeurs spécialisés dans ce domaine) ;
- le développement des méthodes de formation permet l'approche globale de l'environnement, à travers des études de cas et de gestion de l'environnement ; une place importante est accordée aux stages de terrains (douze à seize semaines sur un cycle de deux ans) ;
- une importance noble est accordée aux aspects d'animation et de communication pour répondre aux demandes croissantes d'information venant des entreprises, des élus territoriaux et du grand public.



Pour aller plus loin : nécessité d'un lien avec la recherche

Ces nouveaux diplômes nationaux sont élaborés en concertation étroite avec les professionnels de l'aménagement qui contribuent à élaborer des référentiels de métiers. Ces professionnels participent aussi à la réalisation des formations et donc à la qualification professionnelle des formés soit en intervenant, en qualité d'experts, dans les formations, soit en accueillant les élèves et étudiants lors de stages obligatoires, inclus dans la formation (douze à seize semaines pour deux années de scolarité) soit en participant à des expérimentations conduites dans les établissements de formation. Il apparaît en effet tout à fait indispensable, pour la qualité et même la crédibilité des formations que les établissements de formation soient partenaires, voire initiateurs, dans des actions d'expérimentation et de démonstration. C'est ainsi qu'existent plusieurs réseaux d'expérimentation : agriculture et qualité des eaux, érosion des sols, agriculture biologique, épuration des eaux, environnement et tourisme rural. Pour aller plus loin ce sont des actions de recherche finalisées qui sont nécessaires. Des GIS (groupements d'intérêt scientifique) associant recherche (INRA, CNRS, CEMAGREF), professionnels de l'aménagement et établissements publics d'enseignement du ministère de l'Agriculture et de la forêt se mettent en place (ainsi à l'École nationale supérieure agronomique de Rennes existe-t-il un GIS environnement depuis 1985).

Les lycées d'enseignement général et technologique agricole (qui comprennent quasiment tous des sections de techniciens supérieurs) sont fortement encouragés eux aussi à développer ce multipartenariat au sein de GIS. Cela suppose, pour ce qui concerne l'éducation à l'environnement, des équipes de recherche pédagogique et des travaux de conception et réalisation de ressources éducatives. Cela suppose, pour ce qui concerne l'approche des problèmes d'environnement, que des équipes de recherche pluridisciplinaires d'abord existent et ensuite soient décidées à travailler avec les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle. Pour sa part, le système de formation ne peut vivre sans cet apport de la recherche. De même, il a besoin de recevoir des « signaux » en provenance des partenaires sociaux, du mouvement associatif, du marché du travail, afin d'être informé des enjeux, des besoins et des profils futurs d'emploi. De même il a besoin des résultats de la recherche, de la connaissance des problématiques posées des méthodes utilisées pour approcher la complexité de l'environnement, en particulier dans une nouvelle perception de la production agricole, des systèmes d'exploitations et des agro-écosystèmes.

Conjointement, enseignement et recherche agronomique doivent donc se préoccuper de l'accessibilité de ces données, de leur dissémination près des enseignants, des étudiants et lycéens mais aussi près des décideurs et du grand public, sous les formes les mieux adaptées.

Depuis la loi de 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole, les établissements d'enseignement agricole ont clairement, non seulement missions de formation initiale et continue, mais aussi missions d'animation du milieu, de coopération internationale et de participation au global, local et durable. Ils ont, pour cela, besoin de connaissances scientifiques (dont ils doivent aussi être co-producteurs) et de compétences techniques de haut niveau afin d'être des centres de ressources stratégiques pour le développement économique et social. Un des principaux objectifs de l'enseignement agricole (et, sans doute, cela devrait-il être l'objectif pour l'ensemble du système éducatif français) est de s'intégrer dans le tissu social, culturel et économique qui l'environne.

Clin d'oeil pour conclure

Etre dans son environnement comme un poisson dans l'eau ! Vieux mot d'ordre pour un enseignement nouveau et pour une recherche finalisée. En réponse aux partisans des poissons rouges dans le Perrier, pourquoi pas les petits poissons verts ?